



# POUR VOTRE TRANQUILLITÉ ET VOTRE SÉCURITÉ

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Cher vacancier,

Toute l'équipe L'Ami Soleil vous souhaite un agréable séjour au sein de notre domaine. Prendre conscience que l'on vit tous ensemble permet à chacun de profiter au mieux du domaine. Merci de consacrer quelques minutes à la lecture de ces informations et recommandations.

## Article 1<sup>er</sup> LA VIE DANS LE VILLAGE VACANCES

Nos locataires devront veiller à ne pas troubler la tranquillité de la résidence. Tous bruits, peu importe de quelle nature qu'ils soient, troublant la tranquillité des habitants, sont formellement interdits entre 23H30 et 07H.

Durant la haute saison, un gardien de nuit sera présent sur le domaine afin d'éviter les nuisances nocturnes. L'intervention du gardien pour cause de nuisances vous sera facturée à €50,00 par intervention.

Des soirées «à thème» sont prévues l'été. Exceptionnellement pendant ces événements, la musique sera autorisée jusqu'à minuit.

Les personnes sous un taux élevé d'alcool et/ou de drogues seront immédiatement expulsées du domaine.

L'équipe du village s'efforce de maintenir le domaine propre: ne jetez pas au sol des mégots, papiers et débris de toute sorte. De même, les propriétaires des hébergements investissent chaque année afin de rendre leur jardin agréable. Respectez-les.

Le village de vacances n'est pas responsable des effets personnels des vacanciers, ainsi que des sinistres qui pourraient survenir sur leur véhicule stationné dans l'enceinte du domaine.

Veillez à vous garer aux endroits prévus à cet effet afin de faciliter le stationnement pour tous. La vitesse dans le domaine est limitée à 10km/h.

Les chiens et les chats sont tolérés dans le domaine mais leur présence doit être signalée à votre arrivée. Toutes dégradations engendrées par eux seront facturées à leurs propriétaires. Les excréments doivent être ramassés et les animaux toujours être tenus en laisse.

## Article 2 VOTRE HABITATION

Vous prenez possession d'une habitation dont l'équipement est en bon état. Si vous constatez une anomalie, un dégât ou une détérioration, nous vous demandons de le signaler immédiatement à la réception.

Le cas échéant, toute détérioration anormale ou disparition (objet de décoration, linge, etc.) observée dans l'hébergement d'un vacancier après son séjour, lui sera facturée aux frais réels.

Le vacancier s'engage à occuper les lieux «en bon père de famille». Toute détérioration commise pendant le séjour, par lui-même ou par un mineur sous sa responsabilité, dans l'enceinte intérieure du domaine, fera l'objet d'une facture à hauteur du montant de la réparation. De même, un hébergement libéré présentant un désordre manifeste conduira à une facture complémentaire correspondant aux frais de remise au propre.

En cas de détériorations, nous vous demandons de les signaler à la réception, ou de mettre l'argent dans l'enveloppe prévue à cet effet. Nous vous en remercions d'avance. En cas de dégâts plus sérieux, nous vous demandons de nous avertir rapidement.

Le matériel emprunté pendant le séjour (kit linge, lit bébé, matériel sportif, etc..) doit être restitué au plus tard à la fin du séjour, dans le même état que le jour de l'emprunt et nettoyé si nécessaire. Ce matériel est à respecter scrupuleusement.

Sa détérioration fera l'objet de facturation avant le départ. Pendant la durée du prêt, ce matériel est sous l'entière responsabilité du vacancier. Le domaine décline toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel, résultant de l'utilisation anormale dudit matériel.

Lorsque vous quittez la maison temporairement, veillez à ce que les portes, les fenêtres et le store (si présent) soient bien fermés.

En cas d'orage et/ou de vent violent et durant les nuits, fermez la tente solaire. En cas de dégâts engendrés suite à un non-respect de ces consignes, les frais occasionnés vous seront facturés. Concernant les volets éventuels mettez les crochets prévus pour éviter des dégâts.

Pour protéger les lits, mettez sous vos draps les alèzes en papier présents dans chaque chambre à coucher.

## Article 3 LE COMPLEXE AQUATIQUE

La piscine est privée et réservée aux résidents (propriétaires et/ou locataires). Veuillez vous référer aux pictogrammes / règlement affichés à l'entrée du complexe aquatique.

Le port du bracelet est obligatoire pour y avoir accès (les couleurs changent chaque semaine).

Il est strictement interdit de se baigner en dehors des heures d'ouverture.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de matelas pneumatiques, planches en polyester ou autres jeux de piscine n'est pas autorisée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident, vol ou autres désagréments engendrés au sein du complexe aquatique.

Par mesure d'hygiène, les bermudas sont interdits et la douche est obligatoire avant de se baigner. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

## Article 4 LES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES, EXTÉRIEURES ET LES CLUBS ENFANTS

Les terrains de sport sont à votre disposition. Pendant la haute saison (juillet/août) nous vous demandons de vous adresser à la réception et/ou aux animateurs pour réserver votre terrain de tennis. Jeux et loisirs sont à votre disposition. N'oubliez pas de respecter non seulement les infrastructures mais aussi et surtout le repos des résidents avoisinants.

La responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants est entière. Chaque parent est responsable de son/ses enfant(s) ainsi que des mineurs dont il est référent. Il répond donc du comportement de ces derniers, au sein du domaine. Il est également responsable de leurs déplacements et agissements la nuit après la fermeture des activités du village vacances.

Le village peut être amené à refuser l'accès d'un enfant au club, ou d'un adulte à une activité, pour des raisons de santé ou bien encore de

comportement incompatible avec la vie de groupe.

Les consignes de sécurité ou de bienséance données par les responsables d'activités (maitres-nageurs, animateurs) sont à respecter scrupuleusement.

Tout comportement susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle d'un tiers peut conduire à l'exclusion de la personne concernée des activités du village.

## Article 5 LE CHECK OUT

Le check out a lieu entre 8 et 10h du matin (le samedi en haute saison).

Dans le cas où vous souhaitez quitter votre hébergement en dehors des heures d'ouverture de la réception, nous vous demandons de déposer les clés dans la boîte prévue à cet effet à la réception.

L'état des lieux se fera après votre départ par nos services, la caution sera ensuite détruite (empreinte carte bancaire).

Voici quelques règles à respecter avant de libérer votre logement :

- La vaisselle doit être faite, rangée et le lave-vaisselle vidé.
- Le frigidaire dégivré et vidé, le four nettoyé.
- Les poubelles vidées, et les armoires débarrassées de votre nourriture.
- Le barbecue / plancha et la grille nettoyés.
- Les meubles remis à leur place.
- Les draps et les serviettes rassemblés sur la table de la terrasse.
- Les volets attachés, les fenêtres et la tente solaire fermées.

**En cas d'ambiguïté à propos de ces règles de comportement ou des sanctions infligées, le pouvoir de décision reviendra à la direction du domaine.**

**L'équipe L'Ami Soleil vous souhaite un excellent séjour au sein de notre domaine de vacances.**